



Aubigny-sur-Nère, le 18 juillet 2024

Le Maire d'Aubigny-sur-Nère

à

Conseillers Municipaux

Laurence RENIER

Maire d'Aubigny-sur-Nère

Conseillère Régionale

Présidente de la Communauté de Communes

Sauldre & Sologne

Présidente du Syndicat de Pays Sancerre-Sologne

Chers collègues

J'ai l'honneur de vous de vous informer que, conformément au Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal d'Aubigny-sur-Nère est convoqué le

JEUDI 25 JUILLET 2024 à 20 h 00 - Salle du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

- ✓ **Ouverture de séance – point sur les pouvoirs – désignation du secrétaire de séance**
- ✓ **Communication des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales**
- ✓ **Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2024**
- ✓ **Projet de délibération n° 2024/07/01 relatif à la mise à jour du tableau des emplois communaux à la suite d'avancement de grade**
- ✓ **Projet de délibération n° 2024/07/02 relatif à la création d'un emploi non permanent à la suite d'un accroissement temporaire d'activité**
- ✓ **Projet de délibération n° 2024/07/03 relatif à la décision modificative de crédits n°1 - budget annexe assainissement**
- ✓ **Projet de délibération n° 2024/07/04 relatif à la décision modificative de crédits n°1 - budget annexe eau potable**
- ✓ **Projet de délibération n° 2024/07/05 relatif à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Les Oiseaux des Stuarts**
- ✓ **Projet de délibération n° 2024/07/06 relatif à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ESA Football**
- ✓ **Projet de délibération n° 2024/07/07 relatif aux tarifs de produits boutique en vente au CIAA**
- ✓ **Projet de délibération n° 2024/07/08 relatif à l'acquisition de terrains appartenant à LB AGRI E C situés au lieu-dit « Sapinière de la route d'Ennordres »**

- ✓ **Projet de délibération n° 2024/07/09 relatif à la modification de la commission paritaire des marchés hebdomadaires**
- ✓ **Projet de délibération n° 2024/07/10 relatif au rapport activité 2023 de France Loire**
- ✓ **Questions diverses**

Vous remerciant de votre présence, je vous prie de croire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

LE MAIRE,
Laurence RENIER



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'L. Renier', written in a cursive style. The signature is positioned to the right of the official seal.

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
du 25 JUILLET 2024

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	18

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 juillet le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 juillet 2024 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme RENIER, Maire ;

M. GRESSET - M. TURPIN – M. DUVAL – Mme ABDELLALI - Mme LEDIEU Adjoints au Maire ;

Mme DORISON - M. TASSEZ – M. RAFFESTIN - M. CHAUSSERON – Mme. DOGET - M. CHESNE – Mme GELOTTE – Mme PINET - M. BOUILLO – M. JACQUINOT - Mme GROUSSEAU – M. BOURGEOIS Conseillers municipaux.

Représentés

Mme BUREAU (procuration à Mme DORISON)
M. CARLIER (procuration à Mme LEDIEU)
M. THOR (procuration à M. GRESSET)
M. ADAM (procuration à M. JACQUINOT)
Mme XIONG (procuration à Mme ABDELLALI)
Mme GUIMARD (procuration à Mme GROUSSEAU)
M. FAURE (procuration à M. TURPIN)

Excusés

Mme SANCHEZ
Mme MOLENAT
M. BOULET-BENAC
M. CARRE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance, Mme GELOTTE ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 2024/07/01 – Mise à jour du tableau des emplois communaux à la suite d'avancement de grade

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,

Vu le tableau des emplois.

Considérant que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou promotions internes,

Sur le rapport présenté par Mme RENIER, et sur l'avis favorable de la 9^{ème} commission en date du 18 juillet 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : DECIDE de créer un emploi d'Adjoint Administratif principal de 2ème classe à temps complet pour exercer les fonctions d'Agent de Surveillance de la Voie Publique ;

ARTICLE 2 : DECIDE de créer un emploi d'Adjoint Administratif principal de 2ème classe à temps complet pour exercer les fonctions d'Agent polyvalent au sein du Pôle Culture et Animations ;

ARTICLE 3 : DECIDE de créer un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe à temps complet pour exercer les fonctions d'Assistante de Gestion Financière ;

ARTICLE 4 : DECIDE de créer un emploi d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet pour exercer les fonctions de Responsable du service « Espaces verts/Fleurissement » ;

ARTICLE 5 : DECIDE de De créer un emploi d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps complet pour exercer les fonctions de Responsable du Restaurant Scolaire ;

ARTICLE 6 : ADOPTE la modification du tableau des emplois, tel que présenté en annexe ;

ARTICLE 7 : PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.

Pour extrait conforme :

Diffusion sur le site internet de la Commune le :

Transmis au contrôle de légalité le : 27/07/2024

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le Maire,
Laurence RENIER



La Secrétaire de séance
Françoise GELOTTE

A blue ink signature of Françoise Gelotte, the Secretary of the session, written in a cursive style.

EMPLOIS PERMANENTS

CONSEIL 25 JUILLET 2024

EMPLOIS	Cat	Emplois	+/-	Emplois	Emplois pourvus			Emplois pourvus			Total tout statut
		ouverts		ouverts	personnel titulaire			personnel contractuel			
		au 26.06.24		pour 2024	TC	TNC	Durée	TC	TNC	Durée	
EMPLOIS FONCTIONNELS											
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	1		1	1						1
FILIERE ADMINISTRATIVE											
ATTACHE	A	6		6	3			2			5
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CL	B	1		1	1						1
REDACTEUR	B	3		3	1			1			2
	B	1		1	0		17.30h		0		0
ADJOINT ADMINISTRATIF PAL 1°CL	C	5	+1	6	5						5
ADJOINT ADMINISTRATIF PAL 2°CL	C	5	+2	7	4						4
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	10		10	9						9
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1		1		1	30h				1
	C	1		1		1	17.30h				1
FILIERE TECHNIQUE											
INGENIEUR TERRITORIAL	A	2		2	1			1			2
TECHNICIEN TERRITORIAL	B	2		2	0						0
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	4	+1	5	3						3
AGENT DE MAITRISE	C	3		3	3						3
ADJOINT TECHNIQUE PAL 1°CL	C	6	+1	7	5						5
ADJOINT TECHNIQUE PAL 2°CL	C	10		10	6			1			7
	C	1		1		1	29h30				1
ADJOINT TECHNIQUE	C	23		23	13						13
	C	3		3		1	30h				1
	C	1		1		1	29h				1
	C	1		1		1	26h				1
	C	1		1		1	25h				1
	C	1		1		1	20h				1
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE											
A.S.E.M. PRINCIPAL DE 1°CL	C	2		2	2						2
A.S.E.M. PRINCIPAL DE 2°CL	C	3		3	2						2
FILIERE POLICE MUNICIPALE											
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	B	1		1	1						1
BRIGADIER CHEF PAL DE P. MUNICIPALE	C	1		1	1						1
GARDIEN BRIGADIER	C	1		1	1						1
FILIERE SPORTIVE											
EDUCATEUR APS PRINCIPAL DE 1°CL	B	1		1	0						0
EDUCATEUR APS PRINCIPAL DE 2°CL	B	1		1	1						1
EDUCATEUR APS	B	3		3	0			0			0
FILIERE CULTURELLE											
ATTACHE JE CONSERVATION DU PATRIMOINE	A	1		1				1			1
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	B	1		1				1			1
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	D	1		1			30h		1		1
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	1		1		1					1
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	1		1		0	27h00				0
FILIERE ANIMATION											
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ERE CL	B	1		1	1						1
ANIMATEUR PRINCIPAL	B	1		1							0
ADJOINT D'ANIMATION PAL 1ERE CL	C	1		1							0
ADJOINT D'ANIMATION PAL 2EME CL	C	2		2	1						1
ADJOINT D'ANIMATION	C	3		3	2						2
	C	1		1		1	31h				1
	C	1		1		1	29h				1
TOTAL		120		125	67	11		7	1		86

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
du 25 JUILLET 2024

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	18

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 juillet le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 juillet 2024 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme RENIER, Maire ;

M. GRESSET - M. TURPIN – M. DUVAL – Mme ABDELLALI - Mme LEDIEU Adjoints au Maire ;

Mme DORISON - M. TASSEZ – M. RAFFESTIN - M. CHAUSSERON – Mme. DOGET - M. CHESNE – Mme GELOTTE – Mme PINET - M. BOUILLO – M. JACQUINOT - Mme GROUSSEAU – M. BOURGEOIS Conseillers municipaux.

Représentés	Mme BUREAU	(procuration à Mme DORISON)
	M. CARLIER	(procuration à Mme LEDIEU)
	M. THOR	(procuration à M. GRESSET)
	M. ADAM	(procuration à M. JACQUINOT)
	Mme XIONG	(procuration à Mme ABDELLALI)
	Mme GUIMARD	(procuration à Mme GROUSSEAU)
	M. FAURE	(procuration à M. TURPIN)

Excusés	Mme SANCHEZ
	Mme MOLENAT
	M. BOULET-BENAC
	M. CARRE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance, Mme GELOTTE ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 2024/07/02 – Création d'un emploi non permanent à la suite d'un accroissement temporaire d'activité

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L.332-23 1°,

Vu le tableau des emplois.

Considérant que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris,

Considérant les besoins de renfort :

- Pour le nettoyage des bâtiments communaux et la gestion de la laverie,
- Pour la gestion et le service des vins d'honneur,
- Pour l'encadrement des enfants de l'école primaire durant la pause méridienne en raison de l'augmentation de la fréquentation du restaurant scolaire.

Considérant que ces missions ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité,

Sur le rapport présenté par Mme RENIER, et sur l'avis favorable de la 9^{ème} commission en date du 18 juillet 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : DECIDE de créer un emploi non permanent à temps non-complet 31/35ème relevant du grade d'Adjoint technique à compter du 1er septembre 2024 jusqu'au 31 décembre 2024 ;

ARTICLE 2 : DIT que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice - majoré 366 à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur ;

ARTICLE 3 : PRECISE que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 article 64131 du budget primitif.

Pour extrait conforme :

Diffusion sur le site internet de la Commune le :

Transmis au contrôle de légalité le : 27/07/2024

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le Maire,
Laurence RENIER



La Secrétaire de séance
Françoise GELOTTE

EMPLOIS NON PERMANENTS

CONSEIL 25 JUILLET 2024

ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Cat		+/-	Emplois ouverts pour 2024	Fonctions/Missions	Emplois pourvus personnel contractuel			Remunéra- tion
						TC	TNC	Durée	
<i>FILIERE TECHNIQUE</i>									
ADJOINT TECHNIQUE du 01/07/24 au 01/09/24	C	ASA		2	Renfort Espaces Verts				1 ^{er} éch du grade
ADJOINT TECHNIQUE du 01/04/24 au 30/09/24	C	ASA		1	Renfort Espaces Verts	1			1 ^{er} éch du grade
ADJOINT TECHNIQUE du 01/05/24 au 30/09/24	C	ATA		1	Renfort Espaces Verts	1			1 ^{er} éch du grade
ADJOINT TECHNIQUE du 05/04/24 au 31/07/24	C	ATA		3	Renfort Voirie-Propreté urbaine	3			1 ^{er} éch du grade
ADJOINT TECHNIQUE du 02/05/24 au 31/08/24	C	ASA		1	Renfort Voirie	1			1 ^{er} éch du grade
ADJOINT TECHNIQUE du 01/05/24 au 31/08/24	C	ASA		1	Renfort Voirie	1			1 ^{er} éch du grade
ADJOINT TECHNIQUE du 01/07/24 au 31/12/24	C	ATA		1	Agent polyvalent				1 ^{er} éch du grade
ADJOINT TECHNIQUE du 01/09/24 au 28/02/25	C	ATA		1	Enseignement Couture			2h30	1 ^{er} éch du grade
ADJOINT TECHNIQUE du 01/09/24 au 31/12/24	C	ATA	+1	1	Agent polyvalent			31h	1 ^{er} éch du grade
<i>FILIERE CULTURELLE</i>									
ADJOINT DU PATRIMOINE du 26/04/24 au 25/10/24	C	ASA		1	Gardiennage Galerie Fr1er		1	21h30	1 ^{er} éch du grade
ADJOINT DU PATRIMOINE du 01/05/24 au 31/10/24	C	ASA		1	Gardiennage Galerie Fr1er		1	21h30	1 ^{er} éch du grade
ADJOINT DU PATRIMOINE du 01/07/24 au 31/08/24	C	ASA		1	Vieil Aubigny			17h30	1 ^{er} éch du grade
<i>FILIERE ANIMATION</i>									
ADJOINT D'ANIMATION du 08/07/24 au 26/07/24	C	ASA		1	MJA	1			2 ^{er} éch du grade
ADJOINT D'ANIMATION du 08/07/24 au 02/08/24	C	ASA		10	Alsh Eté 1	9			2 ^{er} éch du grade
ADJOINT D'ANIMATION du 26/08/24 au 30/08/24	C	ASA		3	Alsh Eté 2				2 ^{er} éch du grade
ADJOINT D'ANIMATION du 21/10/24 au 31/10/24	C	ASA		3	Alsh Toussaint				2 ^{er} éch du grade
TOTAL						17	2		

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
du 25 JUILLET 2024

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	18

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 juillet le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 juillet 2024 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme RENIER, Maire ;

M. GRESSET - M. TURPIN – M. DUVAL – Mme ABDELLALI - Mme LEDIEU Adjoints au Maire ;

Mme DORISON - M. TASSEZ – M. RAFFESTIN - M. CHAUSSERON – Mme. DOGET - M. CHESNE – Mme GELOTTE – Mme PINET - M. BOUILLO – M. JACQUINOT - Mme GROUSSEAU – M. BOURGEOIS Conseillers municipaux.

Représentés	Mme BUREAU	(procuration à Mme DORISON)
	M. CARLIER	(procuration à Mme LEDIEU)
	M. THOR	(procuration à M. GRESSET)
	M. ADAM	(procuration à M. JACQUINOT)
	Mme XIONG	(procuration à Mme ABDELLALI)
	Mme GUIMARD	(procuration à Mme GROUSSEAU)
	M. FAURE	(procuration à M. TURPIN)

Excusés	Mme SANCHEZ
	Mme MOLENAT
	M. BOULET-BENAC
	M. CARRE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance, **Mme GELOTTE** ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 2024/07/03 – Décision modificative de crédits n°1 - budget annexe assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que le budget a été approuvé par une délibération en date du 4 avril 2024,

Considérant que les recettes encaissées fin 2023 relatives à la surtaxe assainissement ont été enregistrées avec une erreur de paramétrage de TVA. Il convient d'annuler ce titre et de l'enregistrer avec le bon régime de TVA,

Considérant qu'il s'agit d'un exercice clôturé, ces écritures nécessitent une décision modificative sur le budget 2024.

Sur le rapport présenté par Mme RENIER, et sur l'avis favorable de la 9^{ème} commission en date du 18 juillet 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : APPROUVE la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessous :

Budget Assainissement				Dépenses		Recettes	
S°	Ss	Ch.	Cpte	-	+	-	+
F	D	011	673	-	65 828.00		
F	R	70	70611				54 857.00
F	D	023	023	- 10 971.00			
Total section de fonctionnement				- 10 971.00	65 828.00	-	54 857.00
I	R	021	021			- 10 971.00	
I	D	15	2158	- 10 971.00			
Total section d'investissement				- 10 971.00	-	- 10 971.00	-

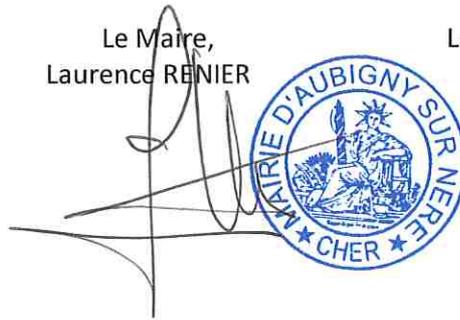
Pour extrait conforme :

Diffusion sur le site internet de la Commune le :

Transmis au contrôle de légalité le : 27/07/2024

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le Maire,
Laurence RENIER



La Secrétaire de séance
Françoise GELOTTE

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Françoise Gelotte", written over a blue circular official stamp.

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
du 25 JUILLET 2024

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	18

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 juillet le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 juillet 2024 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme RENIER, Maire ;

M. GRESSET - M. TURPIN – M. DUVAL – Mme ABDELLALI - Mme LEDIEU Adjoints au Maire ;

Mme DORISON - M. TASSEZ – M. RAFFESTIN - M. CHAUSSERON – Mme. DOGET - M. CHESNE – Mme GELOTTE – Mme PINET - M. BOUILLO – M. JACQUINOT - Mme GROUSSEAU – M. BOURGEOIS Conseillers municipaux.

Représentés	Mme BUREAU	(procuration à Mme DORISON)
	M. CARLIER	(procuration à Mme LEDIEU)
	M. THOR	(procuration à M. GRESSET)
	M. ADAM	(procuration à M. JACQUINOT)
	Mme XIONG	(procuration à Mme ABDELLALI)
	Mme GUIMARD	(procuration à Mme GROUSSEAU)
	M. FAURE	(procuration à M. TURPIN)

Excusés	Mme SANCHEZ
	Mme MOLENAT
	M. BOULET-BENAC
	M. CARRE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance, Mme GELOTTE ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 2024/07/04 – Décision modificative de crédits n°1 - budget annexe eau potable

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que le budget a été approuvé par une délibération en date du 4 avril 2024,

Considérant que les recettes encaissées fin 2023 relatives à la surtaxe eau potable ont été enregistrées avec une erreur de paramétrage de TVA. Il convient d'annuler ce titre et de l'enregistrer avec le bon régime de TVA,

Considérant qu'i s'agit d'un exercice clôturé, ces écritures nécessitent une décision modificative sur le budget 2024.

Sur le rapport présenté par Mme RENIER, et sur l'avis favorable de la 9^{ème} commission en date du 18 juillet 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : APPROUVE la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessous :

Budget Eau potable				Dépenses		Recettes	
S°	Ss	Ch.	Cpte	-	+	-	+
F	D	011	673	-	92 534.20		
F	R	70	70128				77 111.84
F	D	023	023	- 15 422.36			
Total section de fonctionnement				- 15 422.36	92 534.20	-	77 111.84
I	R	021	021			- 15 422.36	
I	D	37	2158	- 15 422.36			
Total section d'investissement				- 15 422.36	-	- 15 422.36	-

Pour extrait conforme :

Diffusion sur le site internet de la Commune le :

Transmis au contrôle de légalité le : 27/07/2024

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le Maire,
Laurence RÉNIER



La Secrétaire de séance
Françoise GELOTTE

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
du 25 JUILLET 2024

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	18

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 juillet le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 juillet 2024 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme RENIER, Maire ;

M. GRESSET - M. TURPIN – M. DUVAL – Mme ABDELLALI - Mme LEDIEU Adjoints au Maire ;

Mme DORISON - M. TASSEZ – M. RAFFESTIN - M. CHAUSSERON – Mme. DOGET - M. CHESNE – Mme GELOTTE – Mme PINET - M. BOUILLO – M. JACQUINOT - Mme GROUSSEAU – M. BOURGEOIS Conseillers municipaux.

Représentés	Mme BUREAU	(procuration à Mme DORISON)
	M. CARLIER	(procuration à Mme LEDIEU)
	M. THOR	(procuration à M. GRESSET)
	M. ADAM	(procuration à M. JACQUINOT)
	Mme XIONG	(procuration à Mme ABDELLALI)
	Mme GUIMARD	(procuration à Mme GROUSSEAU)
	M. FAURE	(procuration à M. TURPIN)

Excusés	Mme SANCHEZ
	Mme MOLENAT
	M. BOULET-BENAC
	M. CARRE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance, Mme GELOTTE ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 2024/07/05 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Les Oiseaux des Stuarts

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que l'association Les Oiseaux des Stuarts est une association albinienne créée en 2020 par des éleveurs amateurs d'oiseaux dans le but de partager leur passion, détenant un palmarès important dans différents championnats nationaux et internationaux,

Considérant leur demande de soutien financier pour un séjour prévu en Belgique et au sud de la Hollande du 14 au 15 septembre 2024 pour financer une partie des frais de déplacements (notamment la location de minibus) et l'absence de versement de subvention depuis leur création,

Considérant la volonté de la commune de soutenir ce club représentant brillamment Aubigny sur Nère au-delà même des frontières nationales,

Sur le rapport présenté par Mme RENIER, et sur l'avis favorable de la 9^{ème} commission en date du 18 juillet 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle à l'association Les Oiseaux des Stuarts d'un montant de 700 €

Pour extrait conforme :

Diffusion sur le site internet de la Commune le :

Transmis au contrôle de légalité le : 27/07/2024

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le Maire,
Laurence RENIER



La Secrétaire de séance
Françoise GELOTTE

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
du 25 JUILLET 2024

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	18

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 juillet le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 juillet 2024 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme RENIER, Maire ;

M. GRESSET - M. TURPIN – M. DUVAL – Mme ABDELLALI - Mme LEDIEU Adjointes au Maire ;

Mme DORISON - M. TASSEZ – M. RAFFESTIN - M. CHAUSSERON – Mme. DOGET - M. CHESNE – Mme GELOTTE – Mme PINET - M. BOUILLO – M. JACQUINOT - Mme GROUSSEAU – M. BOURGEOIS Conseillers municipaux.

Représentés	Mme BUREAU	(procuration à Mme DORISON)
	M. CARLIER	(procuration à Mme LEDIEU)
	M. THOR	(procuration à M. GRESSET)
	M. ADAM	(procuration à M. JACQUINOT)
	Mme XIONG	(procuration à Mme ABDELLALI)
	Mme GUIMARD	(procuration à Mme GROUSSEAU)
	M. FAURE	(procuration à M. TURPIN)

Excusés	Mme SANCHEZ
	Mme MOLENAT
	M. BOULET-BENAC
	M. CARRE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance, Mme GELOTTE ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 2024/07/06 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ESA Football

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que l'association ESA Football est une association albinienne qui compte près de 200 licenciés. Cette association est très active dans la vie locale et participe à de nombreuses festivités et manifestations,

Considérant que la prochaine fête du sport se tiendra le samedi 7 septembre 2024 au centre équestre d'Aubigny sur Nère,

Considérant que L'ESA Football a été sollicité pour réaliser le repas du midi réunissant l'ensemble des associations,

Sur le rapport présenté par Mme RENIER, et sur l'avis favorable de la 9^{ème} commission en date du 18 juillet 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une subvention exceptionnelle à l'association ESA Football d'un montant de 500 €

Pour extrait conforme :

Diffusion sur le site internet de la Commune le :

Transmis au contrôle de légalité le : 27/07/2024

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le Maire,
Laurence RENIER



La Secrétaire de séance
Françoise GELOTTE

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
du 25 JUILLET 2024

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	18

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 juillet le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 juillet 2024 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme RENIER, Maire ;

M. GRESSET - M. TURPIN – M. DUVAL – Mme ABDELLALI - Mme LEDIEU Adjointes au Maire ;

Mme DORISON - M. TASSEZ – M. RAFFESTIN - M. CHAUSSEY – Mme. DOGET - M. CHESNE – Mme GELOTTE – Mme PINET - M. BOUILLO – M. JACQUINOT - Mme GROUSSEAU – M. BOURGEOIS Conseillers municipaux.

Représentés	Mme BUREAU	(procuration à Mme DORISON)
	M. CARLIER	(procuration à Mme LEDIEU)
	M. THOR	(procuration à M. GRESSET)
	M. ADAM	(procuration à M. JACQUINOT)
	Mme XIONG	(procuration à Mme ABDELLALI)
	Mme GUIMARD	(procuration à Mme GROUSSEAU)
	M. FAURE	(procuration à M. TURPIN)

Excusés	Mme SANCHEZ
	Mme MOLENAT
	M. BOULET-BENAC
	M. CARRE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance, Mme GELOTTE ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 2024/07/07 – Tarifs de produits boutique en vente au CIAA

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que le Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance (CIAA) possède un ensemble de produits touristiques en boutique, mis à la vente pour les visiteurs du site,

Considérant que les prix doivent être fixés par vote du Conseil Municipal avant mise en vente,

Considérant l'évolution du prix de vente d'un ouvrage,

Sur le rapport présenté par M. DUVAL et sur l'avis favorable de la 9^{ème} commission en date du 18 juillet 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : FIXE le tarif comme suit :

La Guerre de cent ans par Philippe Contamine
--

10 €

Pour extrait conforme :

Diffusion sur le site internet de la Commune le :

Transmis au contrôle de légalité le : 27/07/2024

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le Maire,
Laurence RENIER



La Secrétaire de séance
Françoise GELOTTE



VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
du 25 JUILLET 2024

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	18

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 juillet le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 juillet 2024 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme RENIER, Maire ;

M. GRESSET - M. TURPIN – M. DUVAL – Mme ABDELLALI - Mme LEDIEU Adjoints au Maire ;

Mme DORISON - M. TASSEZ – M. RAFFESTIN - M. CHAUSSERON – Mme. DOGET - M. CHESNE – Mme GELOTTE – Mme PINET - M. BOUILLO – M. JACQUINOT - Mme GROUSSEAU – M. BOURGEOIS Conseillers municipaux.

Représentés	Mme BUREAU	(procuration à Mme DORISON)
	M. CARLIER	(procuration à Mme LEDIEU)
	M. THOR	(procuration à M. GRESSET)
	M. ADAM	(procuration à M. JACQUINOT)
	Mme XIONG	(procuration à Mme ABDELLALI)
	Mme GUIMARD	(procuration à Mme GROUSSEAU)
	M. FAURE	(procuration à M. TURPIN)

Excusés	Mme SANCHEZ
	Mme MOLENAT
	M. BOULET-BENAC
	M. CARRE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance, Mme GELOTTE ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 2024/07/08 – Acquisition de terrains appartenant à LB AGRI E C situés au lieu-dit « Sapinière de la route d'Ennordres »

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant le projet de Véloroute porté par le Conseil départemental du Cher qui permettra de relier le canal de Berry à vélo depuis Bourges à la Loire à vélo à Sully-sur-Loire en passant notamment par Aubigny-sur-Nère,

Considérant que dans le cadre de ce projet il apparait nécessaire de contourner l'entreprise BUTAGAZ au regard du Plan de prévention des risques technologiques établi en raison du classement de ce site industriel,

Considérant qu'après recherche un chemin a été identifié. Des échanges ont été engagés avec le propriétaire LB AGRI E C dont le gérant est Monsieur Laurent BLAISE,

Considérant la nécessité de procéder à l'élargissement du chemin identifié afin de porter la largeur à 4 mètres, une mission de géomètre a été confiée,

Considérant le retour du document d'arpentage numéroté par le géomètre,

Considérant l'accord de principe sur le prix de vente par le propriétaire,

Sur le rapport présenté par Mme RENIER, et sur l'avis favorable de la 9^{ème} commission en date du 18 juillet 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'acquisition des parcelles suivantes :

Section BH n°332 d'une superficie de 10a75ca (1075m²) située au lieu-dit « Sapinière de la route d'Ennordres » appartenant à LB AGRI E C, au prix de 1.50/m² soit 1612.50 €,

Section BH n°585 d'une superficie de 1a78ca (178m²) située au lieu-dit « Sapinière de la route d'Ennordres » appartenant à LB AGRI E C, au prix de 1.50/m² soit 267€,

Section BH n°587 d'une superficie de 0a37ca (37m²) située au lieu-dit « Sapinière de la route d'Ennordres » appartenant à LB AGRI E C, au prix de 1.50/m² soit 55.50 €,

Section BH n°589 d'une superficie de 1a31ca (131 m²) située au lieu-dit « Sapinière de la route d'Ennordres » appartenant à LB AGRI E C, au prix de 1.50/m² soit 196.50€,

Soit un total de 2131.50 €.

ARTICLE 2 : ACTE la prise en charge des frais d'actes par la commune,

ARTICLE 3 : AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique à intervenir.

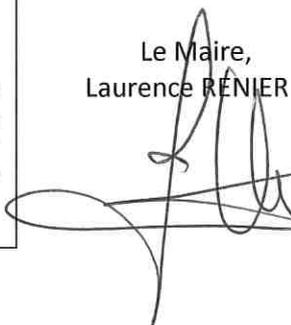
Pour extrait conforme :

Diffusion sur le site internet de la Commune le :

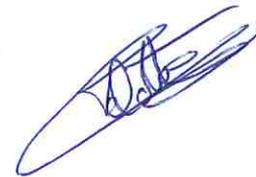
Transmis au contrôle de légalité le : 27/07/2024

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le Maire,
Laurence RÉNIER

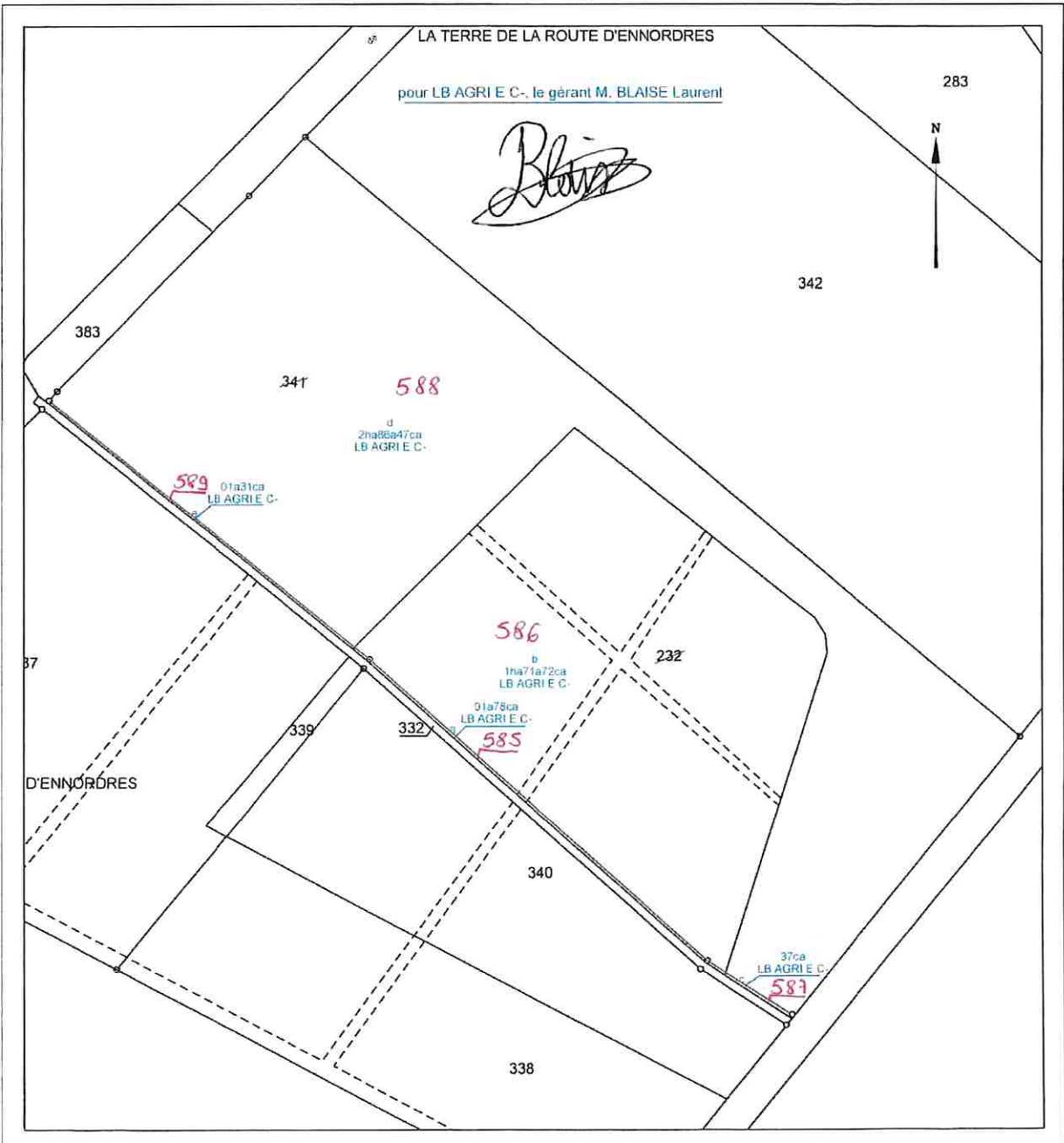


La Secrétaire de séance
Françoise GELOTTE



Commune : 18015 Aubigny-sur-Nère	MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)	Cachet du rédacteur du document : Philippe BLANCHAIS Géomètre-Expert DPLG 1 Av. Pierre Sémard 18500 - MEHUN-sur-YEVRE Tél. : 02 48 57 33 14 philippe.blanchais@orange.fr N° INSCRIPTION 4872
Numéro d'ordre du document d'arpentage 1960A	CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955) Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 04/03/2024 par M P. BLANCHAIS géomètre à Mehun sur Yèvre Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463 A. Aubigny sur Nère le 23/05/2024	Document dressé par P. Blanchais Géomètre à MEHUN SUR YEVRE Date 10/05/2024 Signature : 
Section : BH Feuille(s) : 01 Qualité du plan : régulier <20/03/80 Echelle d'origine : 1/5000 Echelle d'édition : 1/2000 Date de l'édition : 12/05/2006		224-039

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan établi par voie de mise à jour) dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert inspecteur géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, successeur, représentant qualifié de l'association, etc.)



VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
du 25 JUILLET 2024

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	18

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 juillet le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 juillet 2024 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme RENIER, Maire ;

M. GRESSET - M. TURPIN – M. DUVAL – Mme ABDELLALI - Mme LEDIEU Adjoints au Maire ;

Mme DORISON - M. TASSEZ – M. RAFFESTIN - M. CHAUSSERON – Mme. DOGET - M. CHESNE – Mme GELOTTE – Mme PINET - M. BOUILLO – M. JACQUINOT - Mme GROUSSEAU – M. BOURGEOIS Conseillers municipaux.

Représentés	Mme BUREAU	(procuration à Mme DORISON)
	M. CARLIER	(procuration à Mme LEDIEU)
	M. THOR	(procuration à M. GRESSET)
	M. ADAM	(procuration à M. JACQUINOT)
	Mme XIONG	(procuration à Mme ABDELLALI)
	Mme GUIMARD	(procuration à Mme GROUSSEAU)
	M. FAURE	(procuration à M. TURPIN)

Excusés	Mme SANCHEZ
	Mme MOLENAT
	M. BOULET-BENAC
	M. CARRE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance, Mme GELOTTE ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 2024/07/09 – Modification de la commission paritaire des marchés hebdomadaires

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2020/06/06 du 11 juin 2020 par laquelle le conseil municipal a institué une commission extra-municipale 34F et une commission paritaire des marchés hebdomadaires.

Considérant que cette commission paritaire des marchés hebdomadaire, placée sous la présidence du Maire, compte 4 membres élus et 4 représentants des marchands non sédentaires.

Considérant l'élection d'une nouvelle adjointe, Madame Florence LEDIEU, en janvier 2024 ainsi que les délégations affectées aux différents adjoints,

Considérant l'ajustement des membres des commissions et notamment la commission n°8 Economie - Commerce – Emploi - Marché hebdomadaire - Occupation du domaine public – Handicap,

Sur le rapport présenté par Mme RENIER, et sur l'avis favorable de la 9^{ème} commission en date du 18 juillet 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : DECIDE de modifier la liste des représentants élus siégeant au sein de cette commission et de désigner : Mme LEDIEU – M. CHESNE – Mme GELOTTE – M. ADAM

Pour extrait conforme :

Diffusion sur le site internet de la Commune le :

Transmis au contrôle de légalité le : 27/07/2024

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le Maire,
Laurence RENIER



La Secrétaire de séance
Françoise GELOTTE

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
du 25 JUILLET 2024

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	18

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 juillet le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 juillet 2024 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme RENIER, Maire ;
M. GRESSET - M. TURPIN – M. DUVAL – Mme ABDELLALI - Mme LEDIEU Adjoints au Maire ;
Mme DORISON - M. TASSEZ – M. RAFFESTIN - M. CHAUSSERON – Mme. DOGET - M. CHESNE – Mme GELOTTE – Mme PINET - M. BOUILLO – M. JACQUINOT - Mme GROUSSEAU – M. BOURGEOIS Conseillers municipaux.

Représentés	Mme BUREAU	(procuration à Mme DORISON)
	M. CARLIER	(procuration à Mme LEDIEU)
	M. THOR	(procuration à M. GRESSET)
	M. ADAM	(procuration à M. JACQUINOT)
	Mme XIONG	(procuration à Mme ABDELLALI)
	Mme GUIMARD	(procuration à Mme GROUSSEAU)
	M. FAURE	(procuration à M. TURPIN)

Excusés	Mme SANCHEZ
	Mme MOLENAT
	M. BOULET-BENAC
	M. CARRE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance, Mme GELOTTE ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 2024/07/10 – Rapport activité 2023 de France Loire

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Considérant que France Loire a transmis son rapport d'activité 2023.

Sur le rapport présenté par Mme DORISON, et sur l'avis favorable de la 9^{ème} commission en date du 18 juillet 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2023 de France Loire

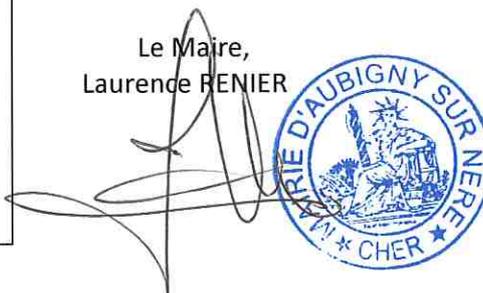
Pour extrait conforme :

Diffusion sur le site internet de la Commune le :

Transmis au contrôle de légalité le : 27/07/2024

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le Maire,
Laurence RENIER



La Secrétaire de séance
Françoise GELOTTE

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Françoise Gelotte', written over a blue circular official seal.



RAPPORT D'ACTIVITÉ RESPONSABLE





RAPPORT D'ACTIVITÉ RESPONSABLE



Sommaire

I. ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	3
1.1 Des solutions logement pour tous.....	5
1.2 Reconstruire la ville sur la ville.....	7
1.3 L'habitat, un facteur clé de santé.....	8
II. TRANSFORMER LA QUALITE DE SERVICE EN EXPERIENCE HABITANT POSITIVE	9
2.1 L'écoute et la communication, les facteurs clés d'une relation de confiance.....	10
2.2 Des services pour un logement source de santé et de bien-être.....	12
III. CREEZ UN ENVIRONNEMENT PROPRE A L'EPANOUISSEMENT DE NOS RICHESSES HUMAINES	13
3.1 Confiance et bien-être au travail.....	14
3.2 Faire vivre nos valeurs humanistes et inclusives.....	16
IV. REDUIRE NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL	17
4.1 (Re)construire un patrimoine durable.....	18
4.2 L'implication des collaborateurs et des habitants.....	19
V. FRANCE LOIRE	21
5.1 Son pacte stratégique Authentique Bâtitseur.....	22
5.2 Son engagement RSE en progression.....	23
5.3 Ses chiffres de performance extra-financière 2023.....	24
5.4 Son équipe au service des territoires et des habitants.....	26
5.5 France Loire, filiale du Groupe Arcade-VIV.....	27

France Loire, site d'habitat social de Bourgueil, 49000 Ollivier.
Conception graphique : AFDOM
Credits photos : Didier Despointes, iStock, France Loire
Impression : Covalt Impression et solutions, 44100 La Roche Beaucourt
M8 | 2024

66 ÉDITO

Notre engagement pour une croissance responsable

L'année 2023 s'est clôturée dans un contexte rempli d'incertitudes, avec un secteur immobilier particulièrement impacté par la crise énergétique et l'inflation des matières premières. Pour y faire face, nous avons choisi de réagir plutôt que de subir. Nous avons ainsi commencé à mettre en œuvre notre nouveau chapitre de croissance, guidé par notre projet d'entreprise 2021-2026 « Authentique Bâtitseur ».

Cette dynamique s'est notamment traduite par l'élargissement de notre accompagnement aux territoires de la Bourgoigne et la réunion de nos expertises sous une bannière commune, celle de notre Groupe interrégional Axense. Nous avons apporté des réponses au besoin croissant de logements en dépassant notre objectif fixé à 350 constructions engagées par an. Nous avons également accéléré notre démarche en faveur d'un habitat promoteur de santé, en multipliant le nombre de programmes labellisés « Mon Logement Santé » et en développant notre offre de services favorisant le bien-être des habitants.

Parce que nous la souhaitons durable, cette croissance a été développée dans un cadre responsable, en témoigne le renouvellement de notre label « Engagé RSE » au niveau confirmé. Cette responsabilité se traduit notamment par une écoute renforcée des besoins de l'ensemble de nos interlocuteurs : élus, partenaires, habitants mais aussi collaborateurs. C'est également une responsabilité environnementale : nous avons poursuivi les travaux de réhabilitation de notre parc existant et nous avons fait émerger des programmes qui participent au développement de filières comme celle des matériaux biosourcés.

Nous sommes conscients que ces projets innovants, résilients et ces réussites n'auraient pas été possibles sans le soutien de nos partenaires et la participation active de nos collaborateurs. C'est pourquoi nous nous engageons à continuer de promouvoir et renforcer nos synergies partenariales sur tous les territoires où nous intervenons et à créer un environnement inspirant pour nos richesses humaines.

Morgan BLIN, Directeur général
Philippe VARELLES, Président de France Loire



Accompagner le développement des territoires

Illustration © Cécile Leclercq, 2 Illustration : Anas (A.S)

Focus

375

logements dont la construction est en cours

480

« Logements Santé » livrés et en cours

11

projets de renouvellement urbain en cours

Des solutions logement pour tous

Consciente de sa mission d'intérêt général de garantir un accès au logement pour tous, France Loire développe des solutions d'habitat adaptées à chaque parcours de vie (étudiants, familles, seniors...) et adaptables aux besoins de toutes les collectivités.

Des habitations pour bien vieillir chez soi

Afin de répondre à l'enjeu d'allongement de la durée de vie, France Loire a développé des logements qui favorisent le maintien à domicile des seniors et permettent de rompre l'isolement, avec 2 produits spécifiques associés à un service d'animation.



Le bégainage, des maisons individuelles de plain-pied, positionnées en fer à cheval autour d'espaces arborés et d'une salle commune.

À noter : France Loire dispose de 20 programmes de bégainage répartis et en cours de construction.



Les résidences services seniors, des appartements spécialement aménagés pour les personnes âgées dans des résidences avec des espaces de rencontre et de vie sociale.

À noter : 2 programmes sont en cours de développement.



Une résidence dédiée aux seniors à Dijon (21)

France Loire, en collaboration avec Arcade-VVY Promotion Sud-Est et les équipes de VVY Bourgogne, développe, au cœur de la ville de Dijon, une résidence avec des espaces de vie partagés à destination des seniors autonomes. Composée de 51 logements locatifs T2 et T3, ce projet bénéficiera d'une situation géographique idéale pour accéder aux commerces et services de proximité (centre commercial à 1 km, transports en commun...).

Des opportunités pour les moins de 30 ans

Dans des quartiers dynamiques, à proximité des écoles et universités, France Loire propose aux étudiants et titulaires de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, des colocations entièrement meublées avec des loyers abordables, sans frais d'agence, éligibles aux allocations logement. Afin d'enrichir cette offre et de renforcer sa dimension santé, un partenariat est également en cours de construction avec la mutuelle étudiante MGEL, entité du Groupe VVY gérant plus de 2 500 appartements étudiants.



Des projets inclusifs et sur mesure

Les politiques publiques ont évolué et font émerger des demandes d'inclusivité de plus en plus précises, notamment en termes de logement. Pour y répondre, France Loire a noué de solides relations avec les associations locales et structures mutualistes du Groupe VVY permettant d'identifier des besoins d'habitat spécifique et d'inventer des projets sur mesure, au sein du parc existant ou de programmes neufs, au bénéfice de personnes en situation de handicap, de précarité sociale ou en perte d'autonomie. En 2023, 6 programmes ont été développés ou finalisés.

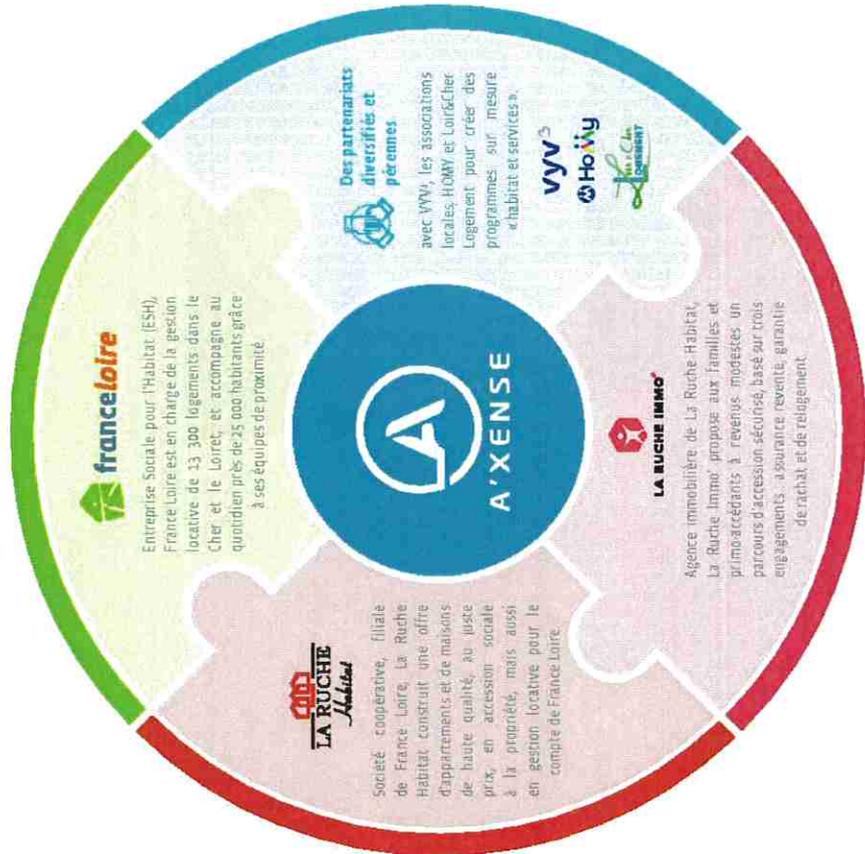
Un habitat inclusif à Saint-Germain-du-Puy (18)

En réponse à l'appel de l'association Seame Autisme Cher, 10 logements d'un nouveau programme immobilier à Saint-Germain-du-Puy vont être spécifiquement dédiés à l'accueil de jeunes autistes.



France Loire, filiale du Groupe Arcade-VVY, 4^e acteur national du logement social, contribue au développement et renouvellement des territoires Centre-Val de Loire et Bourgogne, en proposant un modèle novateur de logement, au service du mieux-vivre et garantisseur de santé pour les habitants de tous les âges. Elle s'appuie sur ses expertises immobilières historiques, mais aussi sur de solides synergies avec ses homologues, les acteurs associatifs locaux et les structures VVY, pour construire des programmes sur mesure alliant habitat et services, en location ou en accession sociale à la propriété, répondant à la réalité du territoire d'implantation et au bien-être des habitants.

Cette multicom pétence est portée depuis 2023 par le Groupe interrégional A'XENSE.



Reconstruire la ville sur la ville

Aménager un territoire, c'est aussi renouveler l'existant. En adoptant une approche centrée sur l'innovation et la durabilité, France Loire accompagne les collectivités dans leurs actions de redynamisation des centres-villes et centres-bourgs, et contribue au « vivre-ensemble » grâce à la construction de logements sociaux qualitatifs et qui s'intègrent parfaitement dans le patrimoine architectural et culturel local.

Au total, ce sont 11 opérations de renouvellement urbain qui sont actuellement menées dans le Cher : 1 331 habitations et 5 locaux commerciaux sont ainsi déjà construits pour laisser place à 595 logements plus accueillants, performants énergétiquement, et fonctionnels, ainsi que 6 commerces de proximité participant à la vie de quartier.

Opération rue Mirebeau-Viala, un programme "Action Cœur de Ville" à Bourges (18)

Ce projet complet de renouvellement d'un ensemble immobilier vient contribuer à l'attractivité résidentielle de l'hypercentre de Bourges. Ce programme prévoit la démolition de 9 logements et 3 locaux commerciaux, la reconstruction et la construction respectivement de 8 et 16 appartements, pour proposer à terme 18 logements de petite typologie, avec stationnement, aux loyers et charges maîtrisés.



Résidence et Clos Jacques Cœur, le multi-habitat à Mehun-sur-Yèvre (45)

À la place des bâtiments collectifs datant des années 70, France Loire a reconstruit une offre d'habitat multiple composée de 6 maisons familiales individuelles et d'un petit collectif intergénérationnel de 12 appartements, pour participer à la réajustement du quartier des Malandrières, engagée par la commune de Mehun-sur-Yèvre.

La coconstruction avec les bailleurs sociaux, et France Loire en premier plan, est un grand pas qui nous permet de développer rapidement ce genre d'opérations.

Jean-Louis Solak,
Maire de Mehun-sur-Yèvre et Vice-Président de Bourges Plus



Résidence Jacques Brel, un programme moderne en harmonie avec l'architecture historique du cœur du centre-ville de Vierzon (18)

Ce programme, financé dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, vient reconstruire l'offre d'habitat neuf en centre-ville de Vierzon avec un petit bâtiment collectif locatif de 17 appartements, du T1s au T3, incluant des places de stationnement, et donnant directement sur la place Jacques Brel, lieu de vie et de détente. Du fait de la proximité directe avec des bâtis et œuvres historiques, France Loire a travaillé en étroite collaboration avec des architectes de France pour conserver l'harmonie architecturale du site, tout en offrant aux habitants une résidence moderne et confortable en toute saison.



Des logements adaptés au vieillissement au sein de la résidence Frantz Lehar à Bourges (18)

Dans le quartier des Gibjournes de Bourges, en pleine opération de renouvellement urbain, France Loire a permis à des habitants seniors de rester dans le quartier auquel ils sont attachés et de favoriser leur maintien à domicile. Des travaux d'adaptation ont été réalisés dans 11 logements de la résidence Frantz Lehar (remplacement de baignoires par des douches, mise à hauteur de prises électriques...), non concernés par la déconstruction, et un service d'animation est proposé gratuitement par l'association Le Relais, en partenariat avec le Conseil départemental du Cher.



Des parcours d'accès accompagnés

Pour faire face aux difficultés actuelles de devenir propriétaire, France Loire propose des solutions d'accès sociale responsables et adaptées aux contraintes de chaque territoire. Elle dispose d'une offre de logements dans son parc aménagé, présentant de nombreux atouts : les habitants peuvent devenir propriétaires à un coût inférieur au marché, sans frais d'agence et avec des frais de notaire réduits. Une équipe les accompagne sur l'ensemble de leur parcours résidentiel. Au sein de programmes neufs, France Loire propose des dispositifs, soumis à des plafonds de ressources, permettant aux titulaires propriétaires de maîtriser leur budget, comme par exemple le Bail Réel Solidaire.

Le Bail Réel Solidaire (BRS)

Particulièrement adapté aux zones tendues, le BRS consiste à disposer le foncier et le bâti. Les acquéreurs achètent uniquement le logement et louent le terrain à un organisme de Foncier Solidaire (OFS) à un loyer faible. Ce dispositif permet de faire baisser le prix du logement, et peut représenter pour les acquéreurs une économie de 20 à 40 % par rapport aux prix du marché. Il est également éligible au prêt à taux zéro et à la TVA réduite à 5,5 %.

À noter : France Loire est l'un des premiers organismes agréés OFS en région Centre-Vallée de Loire.



La Résidence Bel'Ambré, un programme en BRS à la Chapelle-Saint-Mesmin (45)

La Résidence Bel'Ambré, composée d'appartements de types 2 et 3, est idéale pour les familles. Grâce au BRS, elles pourront acquérir des logements au cœur de la métropole orléanaise.

France Loire peut également proposer d'autres dispositifs comme le Prêt Social Location Accession (PSLA, mode d'acquisition avec une phase locative et une phase acquiescitive) et la Vente en Etat de Futur Achèvement (VEFA), ou vente sur plan, à des prix maîtrisés.



Les Jardins de Grainiloup, des maisons écologiques abordables à Chécy (45)

Implanté dans le quartier Les Hauts de Grainiloup, ce programme en VEFA a permis à 14 familles de devenir propriétaires de maisons T4 basse consommation à des prix très compétitifs par rapport à ceux du marché (à partir de 189 000 €).

L'habitat, un facteur clé de santé



Dans un contexte marqué par un environnement et un climat changeants, des fragilités renforcées par l'allongement de la durée de vie, France Loire a fait le choix de s'engager dans une démarche de logement agissant positivement sur la santé de tous ses habitants. Pour cela, elle s'appuie sur le label « Mon Logement Santé », développé par le Groupe Arcade-VVV, avec pour objectif ambitieux de labelliser 50 % de ses logements neufs d'ici à 2025.

Ce label permet d'attester qu'un habitat est favorable à la santé de ses occupants, c'est-à-dire, selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé, qu'il contribue à un état complet de bien-être physique, mental et social. Pour en bénéficier, chaque projet est analysé par le Comité de labellisation du Groupe VVV et doit remplir un minimum de 20 engagements, parmi les 40 du cahier des charges, qui portent à la fois sur la qualité du bâti, sur la mise en place de services simplifiant la vie des habitants et sur des actions de lien social. Sur ces 20 engagements, 10 sont obligatoires (engagements sociés) et 10 sont choisis par le concepteur, ce qui permet d'adapter les logements aux spécificités de chaque territoire.

Les 10 engagements sociés :

-  Intégrer la qualité de l'air intérieur dès la conception, ainsi que dans le choix des matériaux et des équipements du logement.
-  Proposer des espaces ou des solutions incitant à la pratique d'activités physiques pour tous les âges.
-  Mettre à disposition des habitants une information santé de qualité et adaptée.
-  Donner accès à tous les habitants à un service de téléconseil santé 24h/24 et 7j/7.
-  Rendre accessible aux personnes à mobilité réduite la moitié des logements au moins dans les bâtiments collectifs.
-  Proposer des espaces facilement aménageables pour le télétravail ou une télé-activité.
-  Proposer des animations collectives pour le mieux vivre et un accès à des réseaux de voisinage solidaire pour tous les habitants.
-  Proposer un environnement et des dispositifs sécurisants dans le logement.
-  Intégrer le confort d'été dès la conception en utilisant des principes bioclimatiques.
-  Accompagner les habitants pour les aider à végétaliser leur logement.

Aloès, première résidence France Loire labellisée dans le Loiret

Située dans l'écoquartier Les Hauts de Grainiloup à Chécy (45), la résidence Aloès est composée de 41 appartements répartis dans 3 bâtiments à taille humaine, dont 50 % sont adaptés au public senior et aux personnes en situation de handicap. Le site s'intègre parfaitement dans son environnement et préserve le confort des habitants en été grâce à la présence de nombreux espaces végétalisés, sources de fraîcheur, et à des installations protégeant de la chaleur (brise-soleil, conception bioclimatique...). Les rencontres entre voisins sont favorisées notamment à travers des ateliers de sensibilisation à la végétalisation et des temps d'échange avec les interlocuteurs de proximité de France Loire.



ENJEU 2

Transformer la qualité de service en expérience habitant positive

Focus

88 %	78 817	3	42
d'habitants satisfaits, + 2 points par rapport à 2022	échanges téléphoniques entre les habitants et les conseillers Flo@Vous	services favorisant le maintien à domicile	actions de lien social pour les habitants

L'écoute et la communication, les facteurs clés d'une relation de confiance

Pour créer une relation de confiance, l'écoute et la communication sont primordiales. Dans ce cadre, France Loire renouvelle régulièrement son dispositif pour recueillir les besoins de ses habitants, mieux communiquer avec eux, et ainsi répondre rapidement et efficacement à leurs préoccupations.

● Une nouvelle organisation, plus proche des besoins des habitants

En 2023, France Loire s'est réorganisée pour pouvoir faciliter les échanges avec ses habitants tout au long du parcours au sein de leur logement et répondre aux 6 piliers définis pour une expérience positive : personnalisation, résolution, empathie, contacts, confiance, attentes. Cette initiative a fait naître la Direction de la relation et de l'expérience habitant, composée :

- 1 d'un **pôle de proximité**, des équipes terrains bien identifiées pour répondre aux questionnaires du quotidien et participer à la qualité du cadre de vie,
- 1 d'un **pôle action sociale et tranquillité résidentielle**, pour résoudre les problématiques ponctuelles et proposer des animations visant à améliorer la qualité de vie des habitants.

● Une démarche qualité renforcée

En plus du questionnaire de satisfaction réalisé annuellement auprès de 700 habitants, les locataires sont désormais interrogés après chaque interaction avec les équipes France Loire afin de disposer d'un baromètre en temps réel et de déployer les éventuelles actions correctrices avec réactivité.

Avec la signature du Plan de Concentration Locative (PCL) 2024-2027, les représentants des associations de locataires vont également être impliqués dans la démarche qualité, notamment à travers des visites terrains communes permettant d'évaluer la propreté des sites, l'accessibilité des logements, le cadre de vie agréable, etc.



Signature du PCL 2024-2027

avec les associations de locataires Indesou(65), CLIL, CUL et AFDC

● Une digitalisation qui se poursuit

En complément de l'accompagnement quotidien des équipes Rio&Vois, France Loire a développé l'espace personnel « Mon Agence En Ligne » pour donner la possibilité aux habitants de réaliser en toute autonomie l'ensemble de leurs démarches, telles que payer son loyer, répondre aux enquêtes obligatoires, suivre l'avancement des demandes d'intervention techniques, etc. Concernant ce dernier point, le dispositif est complété depuis le mois de décembre par des alertes mails et SMS à chaque étape de traitement.

● À vous la parole, des échanges pour coconstruire le cadre de vie des habitants



● Un cadre de vie coconstruit

France Loire a organisé 26 temps d'échange « A vous la parole » avec ses habitants, un espace d'expression ouvert sur la vie dans leur résidence. Ces rencontres conviviales ont permis de partager les attentes et suggestions de chacun pour améliorer le cadre de vie et favoriser le vivre-ensemble. Elles serviront de point de départ à la mise en place d'actions concrètes telles que des animations, l'installation de matériel partagé et l'organisation de moments festifs.

L'écoute et la communication France Loire reconnues par ses habitants

90 %

d'habitants satisfaits des échanges avec les équipes de France Loire.

85 %

soulignent la qualité de son information et de sa communication.

Les habitants apprécient les équipes France Loire pour...



84 %

leur disponibilité



86 %

leur écoute



94 %

leur amabilité et leur courtoisie



85 %

leurs compétences

Des services pour un logement source de santé et de bien-être

Afin de faire du logement un espace propice au bien-être et à l'épanouissement, France Loire enrichit régulièrement son offre de services facilitant le quotidien de ses habitants et propose de multiples animations créatrices de lien social au sein des quartiers.

Des services promoteurs de santé et d'autonomie

France Loire propose des services favorisant le maintien à domicile des seniors et personnes faisant face à une problématique de mobilité



Des visites sur demande d'un ergothérapeute, afin d'étudier les solutions pour adapter le logement à la vie quotidienne des habitants (travaux, aide à domicile, téléconseil, etc.)

Une offre de **téléassistance** disponible 24h/24 et 7j/7 en cas de malaise ou de chute, avec des remises spécialement négociées par France Loire

Sur conseil d'experts, des solutions de **matériel médical et paramédical** à des tarifs privilégiés.



— **Pour une personne âgée, avoir la possibilité d'arranger son appartement, pour éviter d'aller dans les maisons médicalisées, c'est une très bonne initiative.**

M. Lebigre, habitant France Loire

En parallèle, France Loire partage régulièrement des conseils simples et pratiques pour contribuer à la bonne santé de tous ses habitants, via ses pages sur les réseaux sociaux et son journal semestriel « Plaisir d'habiter », édité à leur attention.

Un soutien aux fragilités économiques

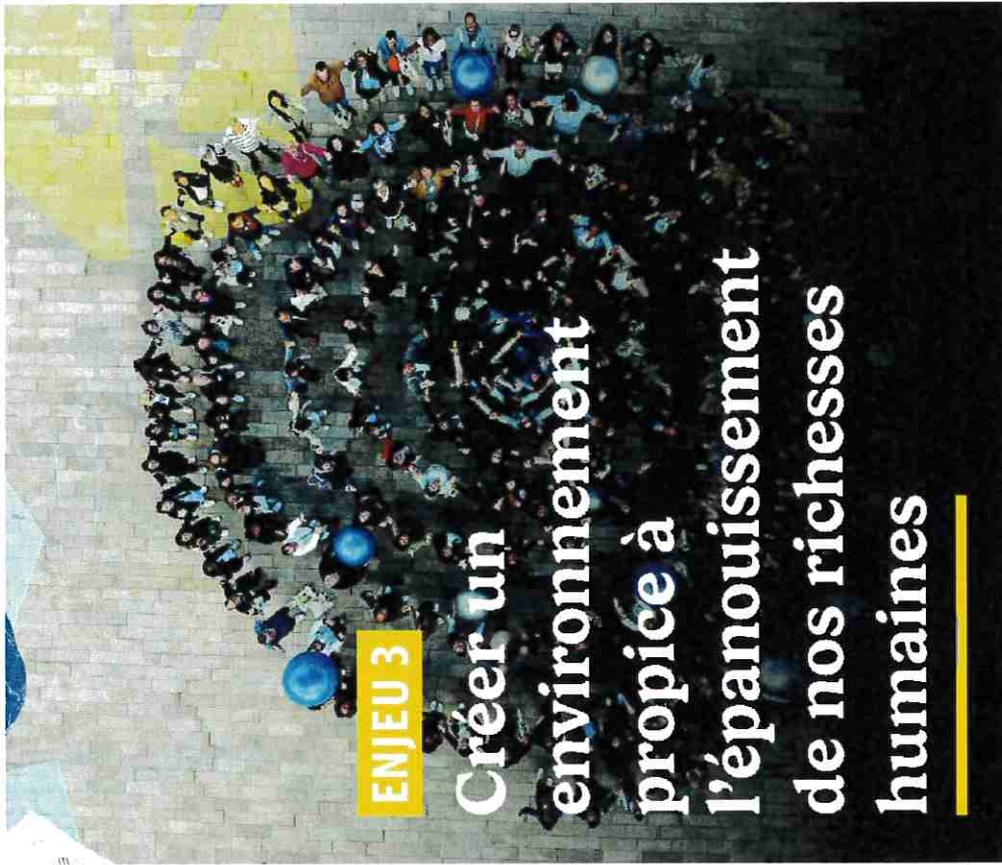
France Loire étudie toutes les possibilités pour aider ses résidents à optimiser leur budget et ainsi limiter leurs inquiétudes relatives aux charges du quotidien. En 2023, des taux différenciés ont ainsi été mis en place pour les augmentations de loyer, en corrélation avec les diagnostics de performance énergétique des logements. Un accès à la plateforme Klaro est également proposé gratuitement à l'ensemble de ses habitants, pour qu'ils puissent déterminer toutes les aides auxquelles ils peuvent prétendre (nationales, locales, relatives au logement, la santé, la retraite, etc.)

Des événements créateurs de lien

Construites avec ses locataires et/ou ses partenaires, France Loire propose régulièrement des animations pour créer du lien entre ses habitants et sensibiliser sur des thématiques particulières (famé, biodiversité, etc.)

Première fête des voisins dans le quartier des jumelages de Saint-Amand-Montrond (18)

Cet événement intergénérationnel a non seulement permis aux habitants de se rencontrer et de partager un moment convivial, mais aussi de faire de la prévention sur l'isolement et de la pédagogie sur les dispositifs de maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.



Orientation périodique 2025

Focus

98 / 100
index égalité
femmes / hommes

6,51 %
de la masse salariale brute
dédiée à la formation

206,5 heures
de travail consacrées aux
actions de solidarité

Confiance et bien-être au travail

Dans une logique de symétrie des attentions, France Loire accorde une grande importance au bien-être de ses collaborateurs. France Loire s'attache donc à créer des temps forts pour promouvoir des relations de confiance au sein de l'entreprise et se réinterroger régulièrement sur sa démarche prévention pour s'assurer de la santé de ses équipes.

● La confiance au coeur du projet d'entreprise

Des son origine, le projet d'entreprise « Authentique Bâtisseur » a été pensé pour renforcer les liens de confiance entre les équipes. En effet, travaillé en concertation avec les salariés, il a permis d'aboutir à 19 engagements concrets, dont 6 spécifiquement dédiés aux collaborateurs, favorisant notamment la cohésion d'équipe et la transversalité.

Les 6 engagements pour les collaborateurs

-  Animer l'interconnaissance de ses équipes et de ses métiers
-  Mettre la qualité relationnelle au cœur de son fonctionnement
-  Favoriser la transversalité dans son organisation
-  Mettre en œuvre une politique d'achats responsable, durables et une consommation raisonnée
-  Sensibiliser les collaborateurs aux questions environnementales
-  Soutenir les engagements des collaborateurs en renforçant le lien social

L'interconnaissance et le bien-être comme fil rouge de la convention du personnel 2023

Avec pour thème « Interagir pour mieux agir », la convention France Loire a permis aux collaborateurs d'apprendre quelques astuces pour gérer son stress avec une conférence de Sylvain Brosset, du cabinet d'hypnothérapie orléanais Echo Logos, de (re)découvrir la richesse

- des métiers de l'entreprise, à travers un escape game personnalisé,
- du patrimoine de France Loire et des monuments vierzonnais, grâce à un jeu de piste dans la ville de Vierzon.



● Veiller à la santé des collaborateurs



Pour compléter ses dispositifs actuels à destination des collaborateurs et sa démarche santé déjà bien engagée, France Loire a créé le groupe de travail « Flo' en forme ». Composée de la Direction des richesses humaines, des membres du CSSET et de collaborateurs volontaires, ce comité a pour mission de construire un programme d'actions 2024 en faveur de la santé des salariés, en se basant sur la définition de la santé de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).

De plus, afin d'assurer un équilibre vie professionnelle/vie personnelle répondant aux contraintes de chacun, France Loire a fait évoluer son accord relatif au télétravail. Les proches aidants, les personnes rencontrant des problèmes de santé et les femmes enceintes peuvent désormais bénéficier d'une adaptation des modalités de télétravail pour faciliter leur organisation.

Un dialogue permanent avec les équipes

France Loire entretient une relation d'ouverture et de transparence à travers des temps d'échange réguliers avec ses collaborateurs grâce à l'implication du Comité Social Économique (CSE), l'équipe managers ainsi que les membres du CSSET, permettant notamment un point concerté avec le Directeur Général, Directeur, et/ou le Comité. Un dialogue intermédiaire de départ de tous les collaborateurs évolutifs et de proximité des managers avec les collaborateurs.

Un dialogue à tous les niveaux

Avec la Direction générale

Près de **80 %**

des collaborateurs se sentent bien informés sur la stratégie de l'entreprise et les projets qui en découlent.

Avec les managers de proximité

80 %

se sentent motivés et accompagnés par leur manager.

85 %

ont un lien de confiance avec leur manager.

88 %

communiquent facilement avec leur manager.

Intra et interservices

Plus de **80 %**

ont une bonne relation avec leur équipe et échangent facilement avec les autres services.

Faire vivre nos valeurs humanistes et inclusives

Du fait de son métier et de sa mission d'intérêt général, France Loire s'inscrit dans une démarche solidaire et humaniste où chacun, indépendamment de son genre et de son origine, a le droit aux mêmes chances. Pour faire vivre ces valeurs à ses collaborateurs, France Loire leur permet notamment de bénéficier d'actions régulières de sensibilisation sur des sujets tels que le handicap, le vieillissement, la précarité et les encourage à s'engager, sur leur temps de travail, dans une activité caritative.

Première édition des journées citoyennes

35 collaborateurs ont participé bénévolement, sur leur temps de travail, à des actions pour rompre l'isolement, lutter contre la précarité et sensibiliser aux sujets écologiques auprès des associations La Croix Rouge, Les Restos du Cœur, et au sein de ses établissements Le Clos La Marmande à Saint-Amant-Mouton et l'EHPAD La Noue à Vierzon.



ETROPHEES L'INNOVATION SOCIALE



L'expérimentation du dispositif DuoDay

A l'occasion de la semaine du handicap, 6 collaborateurs se sont portés volontaires pour faire découvrir leur métier, leur environnement de travail à une personne en situation de handicap.



Je remercie toute l'équipe France Loire pour son accueil chaleureux. Cette journée m'a permis de reprendre goût au travail et de surmonter toutes les angoisses que ça implique.

Saida, participante du DuoDay

ENJEU 4

Réduire notre empreinte environnementale

Focus

1^{er}

bilan carbone

251

logements réhabilités

9

engagements pour la sobriété énergétique

(Re)construire un patrimoine durable

Selon le Ministère de la transition écologique, le secteur du bâtiment représente 43 % des consommations énergétiques annuelles et 23 % des émissions de gaz à effet de serre en France*. Consciente de l'action proactive qui doit être menée pour réduire cet impact environnemental, France Loire a inscrit cet enjeu au cœur de son projet d'entreprise 2022-2026. Cet engagement se traduit notamment par la rénovation énergétique des logements existants et le développement de constructions dépassant les critères des nouvelles normes RE 2020.



Premier bilan carbone pour France Loire

France Loire a réalisé en 2023 son premier bilan carbone avec pour objectif de **situer son niveau actuel d'émissions de gaz à effet de serre**, pour ensuite les **monitorer** et les **réduire**.

Résultat : 44 002 tonnes de CO2 émises en 2022, plaçant France Loire dans la moyenne des bailleurs sociaux, réparties entre les travaux de construction et de réhabilitation et les consommations énergétiques de son parc immobilier.

La transition énergétique au cœur des réhabilitations

France Loire participe activement à la transition énergétique, notamment à travers la réhabilitation progressive de l'ensemble de ses logements. Les travaux comprennent diverses améliorations telles que l'isolation par l'extérieur, la mise à niveau électrique, la réaction des toitures et le remplacement des radiateurs électriques, améliorant ainsi le confort thermique et réduisant la consommation d'énergie. Cette dynamique s'intègre parfaitement dans les priorités des plans de relance nationaux 2021-2024 : l'écologie, la cohésion sociale et territoriale. France Loire a bénéficié d'une enveloppe de 2,2 millions d'euros pour la réhabilitation de 311 logements de son parc immobilier. Ces réhabilitations vont s'intensifier dans les années à venir : jusqu'à présent, des travaux étaient engagés pour 250 logements par an en moyenne et France Loire prévoit de tripler ce nombre en 2024.

Deux exemples de réhabilitation :

La Résidence De Gaulle à Saint-Amand-Montrond (18)
1 million d'euros de travaux



40 % d'économie d'énergie

La Résidence Les Cèdres à Vierzon (18), dont les travaux de réhabilitation ont bénéficié du plan national de relance 2021
3,1 millions d'euros de travaux



64 % d'économie d'énergie

* Source : Observatoire des métiers du BTP

Des programmes écoresponsables qui participent au développement de la filière biosourcée

Pour ses programmes neufs, France Loire recherche également à diminuer son impact carbone, en végétalisant ses constructions, en intégrant des systèmes énergétiques économes mais également des matériaux biosourcés (bois, chanvre, papier et textile recyclés...), contribuant ainsi au développement de la filière.

Deux exemples de programme intégrant des matériaux biosourcés :

La Résidence Adrèenne Bolland à Semoy (45)

Energétiquement ambitieux, ce programme de 24 logements s'inscrit dans la démarche d'aménagement écoresponsable engagé dans l'écoquartier du Champ Prieur de Semoy. Il prévoit notamment l'utilisation du bois, de briques alvéolaires, l'installation de pompes à chaleur individuelles air/eau et la végétalisation du toit-terrasse. Ces caractéristiques ont permis au projet :

- d'être labellisé BPEE (Bâtiment Performance Énergétique et Carbone) par l'organisme Prestarterre, garantissant les performances énergétiques de la construction,
- de décrocher le prix de l'innovation du logement social 2023 d'Orléans Métropole, catégorie innovation technique.



L'objectif écologique est atteint avec cette conception bioclimatique.

Patricia Blanc, Première adjointe au Maire de Semoy



Les Jardins de Grainloup à Châcy (45)

France Loire a construit une opération de 24 logements, dont 14 en location-accession, tous en ossature bois avec une isolation en laine de bois et ouate de cellulose (matériau issu du recyclage du papier), répondant parfaitement au cahier des charges développement durable de l'écoquartier Les Hauts de Grainloup.

L'implication des collaborateurs et des habitants

Pour réduire son empreinte environnementale, il est essentiel d'impliquer toutes les parties prenantes, chacune à son échelle. France Loire mène donc des actions de sensibilisation régulières auprès de ses habitants et de ses collaborateurs et leur propose des dispositifs pour les encourager à adopter des pratiques durables.

Chaque geste compte

France Loire a déployé un plan de sobriété impliquant les collaborateurs et les habitants par des actions simples et rapides à mettre en œuvre comme l'application de recommandations de température, la sensibilisation aux écogestes ou encore aux mobilités durables. Sur ce dernier point, France Loire encourage ses collaborateurs à utiliser le vélo et à recourir au covoiturage pour les trajets domicile-travail à travers une prime kilométrique pour les mobilités douces et le relai de plateformes comme Blablacar Daily.



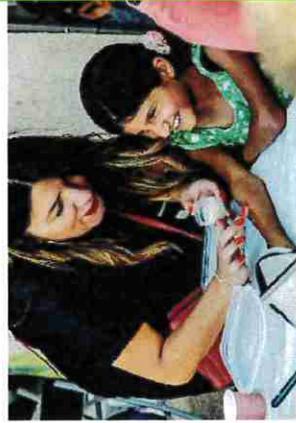
Les 9 engagements du plan de sobriété énergétique France Loire

-  Appliquer des consignes de température dans les locaux
-  Agir sur l'éclairage
-  Optimiser les systèmes de chauffage
-  Monitorer les consommations d'énergie
-  Supprimer les équipements énergivores
-  Agir sur la consommation numérique
-  Encourager les mobilités durables
-  Sensibiliser et former aux écogestes
-  Développer une culture d'achat responsable



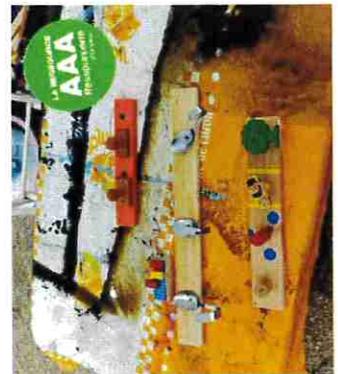
Des consommations de chauffage électrique contrôlées

En partenariat avec Voltalis, France Loire propose gratuitement à tous ses habitants et collaborateurs disposant d'un chauffage électrique, un boîtier permettant de mesurer en temps réel ces consommations d'énergie et de les régler à distance.



Sensibiliser les habitants aux enjeux environnementaux

Les équipes France Loire ont organisé une animation sur le thème « Prendre soin de soi, prendre soin de son environnement » dans le quartier du Val d'Auron à Bourges. De nombreux ateliers, en partenariat avec des acteurs locaux, ont été proposés comme la sensibilisation au tri sélectif et aux écogestes, l'évaluation du bilan carbone et la fabrication de produits naturels d'entretien et cosmétiques.



Favoriser le recyclage

France Loire, en partenariat avec La Ressourcerie ABA, a proposé des ateliers de révalorisation de mobilier et objets du quotidien. Animés par des professionnels, ces ateliers ont permis aux participants d'apprendre à réparer, détourner et customiser leurs objets usagés. Une occasion de créer, de partager et de s'engager pour l'environnement. En réduisant les déchets et en favorisant le réemploi, cette initiative s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire.

France Loire,

- son pacte stratégique : Authentique Bâtisseur,
- son engagement RSE en progression,
- ses chiffres de performance extra-financière,
- son équipe au service des territoires et des habitants.



Le pacte stratégique : Authentique Bâtitisseur



Une ambition

Construire le logement de demain, un logement promoteur de santé et durable associant l'habitat et les services, mettant l'habitant au cœur de nos missions.

Un plan stratégique basé sur 19 engagements de patrimoine et de services

- ENGAGEMENTS SANTÉ ET SOCIAL | AVANCEMENT : 53 %
1. Aller vers et accompagner les habitants
 2. Proposer une offre de logements et de services promoteurs de santé
 3. Soutenir et promouvoir le lien social dans les territoires
 4. Mettre en place un dispositif d'écoute permanente des habitants
 5. Maîtriser les charges locatives
 6. Soutenir les engagements des collaborateurs en renforçant le lien social
- ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENT | AVANCEMENT : 43 %
13. Mettre en œuvre une politique d'achats responsables et durables
 14. Mettre en place des actions de préservation de la ressource eau dans le parc immobilier
 15. Préserver et favoriser la biodiversité du parc immobilier
 16. Favoriser le tri et le recyclage des déchets
 17. Réduire l'empreinte carbone du parc immobilier
 18. Sensibiliser les collaborateurs sur questions environnementales
 19. Mettre en œuvre une politique d'achats responsables, durables et une consommation raisonnée

Habitants
Collaborateurs

ENGAGEMENTS QUALITÉ DE SERVICE | AVANCEMENT : 67 %

7. Être proactif dans l'information des habitants
8. Améliorer régulièrement la qualité des services
9. Créer les conditions d'un cadre de vie agréable
20. Animer l'interconnaissance des équipes et des métiers
11. Mettre la qualité relationnelle au cœur du fonctionnement
12. Favoriser la transversalité dans l'organisation

Un engagement RSE en progression

Etre « Engagé RSE », c'est adresser un signal fort : celui d'une organisation qui assume les impacts de ses décisions et s'engage pour un développement durable de ses activités. France Loire a franchi le cap depuis 2014 en s'inscrivant dans la démarche de labellisation ISO 26000, l'unique norme internationale qui fournit aux organisations les lignes directrices de la responsabilité sociale, en se basant sur un référentiel d'évaluation exigeant permettant de déterminer son niveau de maturité et ses points d'amélioration



Avec une démarche en progression, passant d'une note globale de 58,5 en 2020 à 66,6 en 2023, France Loire a renouvelé son niveau Confirmé

Critères évalués	Notes 2023	Notes 2020	Nos points forts
Gouvernance	95/140	91/140	La recherche proactive de partenariats gagnant/gagnant avec les parties prenantes.
Déploiement de la démarche RSE	58/90	54/90	Un plan stratégique intégrant pleinement la démarche RSE et de nombreuses actions de sensibilisation
Ressources humaines, relations et conditions de travail	58/90	56/90	Une politique RH inclusive, à l'écoute et cohérente avec l'activité sociale
Modèles de production, de consommation durables et questions relatives aux consommateurs	52/90	50/90	La mise en place d'une charte d'achats responsables comprenant des critères environnementaux, sociaux et éthiques
Ancrage territorial : communautés et développement local	66/90	59/90	Une très forte contribution aux enjeux économiques et sociaux des territoires
Résultats environnementaux	75/90	59/90	Un premier bilan carbone permettant d'identifier les actions à mener
Résultats sociaux	133/180	122/180	Des indicateurs sociaux en amélioration continue (égalité hommes/femmes, faible accélération, formations, etc.)
Résultats économiques	81/140	95/140	Malgré la crise immobilière et le contexte économique inflationniste, France Loire affiche de belles ambitions de croissance

Les chiffres de performance extra-financière

INDICATEURS PATRIMONIAUX		
CHIFFRE D'AFFAIRES	MIS EN SERVICE EN 2023	TOTAL
Patrimoine total		
Dont :	367	33 308
Nombre de Logements locatifs	307	32 737
Nombre de Foyers et Résidences (en équivalents-logements)		571
Dont :		
Part de logements très sociaux (PLAI)	35,14 %	6,06 %
Part de logements sociaux (PLUS)	39,52 %	83,06 %
Part de logements sociaux intermédiaires (PLI)	22,75 %	3,50 %
Part de logements locatifs intermédiaires (PLI)	9,58 %	6,51 %
Part de logements autres	0,00 %	0,92 %
OFFRE EN HABITAT SPECIFIQUE		
Nombre total de places en habitat spécifique		
2 450		
Dont, par public cible :		
Étudiants (résidences universitaires)		1 073
Personnes âgées autonomes		303
Personnes âgées dépendantes		780
Personnes handicapées		105
Mélanges en situation de fragilité (CHRS, résidences sociales, ...)		78
Travailleurs (PTI, FIM)		
Autres (CAG, logements pour sa famille, etc.)		
OMBRE DE LOGEMENTS ACCESSIBLES AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE		
Nombre de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite au 31/12		
4 810		
Soit, en % du parc		
36,14 %		
CLASSERMENT ENERGETIQUE DU PATRIMOINE		
Nombre de logements A, B ou C		
4 315		
Soit, en % du patrimoine		
96,93 %		
Nombre de logements D à G		
7 850		
Soit, en % du patrimoine		
58,99 %		
Nombre de logements pour lesquels les données ne sont pas disponibles		
563		
Soit, en % du patrimoine		
4,08 %		
OMBRE DE PERSONNES HEBERGEES DANS LE PARC LOCATIF		
Nombre de personnes hébergées dans le parc locatif		
24 850		
TAUX DE VACANCE		
Taux de vacance commerciale supérieure à trois mois sur l'ensemble du patrimoine		
0,60 %		
Taux de vacance globale (commerce, technique et de première location) y compris les démolitions		
11,05 %		
ATTRIBUTIONS		
Nombre de logements attribués sur la période		
1 062		
TAUX DE ROTATION		
Logements libérés dans l'année sur les logements locatifs (nombre de départ)		
14,60		
Soit un taux de rotation du parc locatif		
11,40 %		
SATISFACTION HABITANTS		
Part de locataires se déclarant candidats ou très-candidats du service rendu		
88,00 %		

INDICATEURS FINANCIERS	
CHIFFRE D'AFFAIRES	INDICATEURS FINANCIERS
Total des chiffres d'affaires des sociétés au 31/12 (hors charges récupérables)	
58 463 k€	
Dont part du chiffre d'affaires issu des loyers des logements locatifs :	
91,90 %	
NOUVEAU MOYEN DES LOYERS (€/M²/MOIS)	
Parcs "très sociaux" (PLAI)	4,90
Parcs "social" (PLUS)	5,37
Parcs "social intermédiaire" (PLI)	7,78
Parcs de logements locatifs intermédiaires (PLI)	6,76
Parcs de logements locatifs autres	4,84
LOYER MOYEN (€/MOIS) POUR UNE SURFACE MOYENNE, HORS CHARGES. LA SURFACE MOYENNE D'UN LOGEMENT DANS LE SECTEUR DU LOGEMENT SOCIAL EST DE 45 M² (SOURCE : INSEE)	
Parcs "très social" (PLAI)	396,59
Parcs "social" (PLUS)	355,00
Parcs "social intermédiaire" (PLI)	596,66
Parcs de logements locatifs intermédiaires (PLI)	466,33
Parcs de logements locatifs autres	332,46
EVOLUTION DU MONTANT DES CHARGES RECUPERABLES	
Montant moyen mensuel des charges récupérables (€ / m² / mois)	
3,22	
Soit une évolution annuelle	
7,81 %	
Soit une évolution annuelle, hors coûts de chauffage	
10,85 %	
SOUTIEN A L'ACCES A LA PROPRIETE	
Logements existants vendus à des particuliers (vente HLM)	
89	
Dont logements vendus à des locataires de l'organisme	
5	
Soit, en %	
7,25 %	
Logements neufs vendus à des particuliers (Accession directe)	
10	
Dont logements vendus en PLSA	
0	
Soit, en %	
0	
MAINTIENNE, ENTRETIEN ET REHABILITATION	
Montant annuel consacré à l'entretien, le maintenance et la réhabilitation du parc	
39 695 k€	
Soit en moyenne par logement	
3 546 €	
INVESTISSEMENT EN PRODUCTION ET EN ACQUISITION DE LOGEMENTS	
Investissement moyen en production et acquisition de logements	
28 508 k€	
INDICATEURS SOCIAUX	
EFFECTIFS OU EQUIPE	
Effectif moyen de l'année considérée	
183	
Dont part de femmes pour les catégories Cadres et Cadres dirigeants (en CDI)	
54,28 %	
BONNET MOYEN DE REMUNERATION SURVE HORAIRE ET TARIFF, PAR CATEGORIE	
Diversiers de maintenance	
1,00	
Personnel de proximité	
6,97	
Employés administratifs	
3,04	
Agents de maîtrise	
3,13	
Cadres	
3,13	
Cadres dirigeants (hors mandataires sociaux)	
Régler HR	
CONTRIBUTION A L'EMPLOI DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	
Nombre de personnes physiques reconnues travailleur handicapé employées durant l'année	
25	

L'équipe au service des territoires et des habitants



Président



Philippe VAREILLES
Président de France Loire



Morgan BLIN
Directeur général

Direction générale



Franck BARICHARD
Directeur général adjoint

Direction de la relation et de l'expérience habitant



Bruno LUCAS
Directeur de la relation aux habitants



Charlotte FLORENTIN
Directrice commerciale



Sophie BUCHET
Directrice gestion de compte et conseil social

Direction des partenariats stratégiques, des produits et des services



Anne-Laure CLEMENT-RUDA
Directrice des partenariats stratégiques, des produits et des services



Laurent LEMBEYE
Directeur technique du patrimoine

Directions supports



Sophie DA SILVA
Directrice des richesses humaine et services partagés



Anne CARAMAGNOI
Directrice juridique



Céline AUBIER-CATANESE
Directrice communication



Sylvie BRUNET
Directrice financière et comptable



Julien FOUKSMANN
Directeur des systèmes d'information



Guilhem JAMME
Président de la Ruche Habitat



Alain MONTAGU
Directeur général



Jérôme LEMOINE
Directeur général adjoint et Directeur développement du Cher



Ludovic PILLARD
Directeur développement de Loiret



Serge GUET
Directeur technique



Charlotte FLORENTIN
Directrice commerciale

France Loire, filiale du Groupe Arcade-VYV



Créé en 1979 le Groupe Arcade est un généraliste de l'habitat et il est le 4^e acteur sur le marché du logement social. Au travers de ses 32 filiales ancrées dans les territoires, il construit près de 5 500 logements par an et en gère plus de 285 000. Le Groupe Arcade couvre l'ensemble des métiers de l'immobilier sur le territoire métropolitain : il construit et gère une offre complète de logements et de résidences services sur tous les segments de l'habitat.

Depuis 2019, le Groupe Arcade et le Groupe VYV, numéro un du secteur mutualiste en France, se sont rapprochés pour associer leurs expertises de l'habitat et de la protection sociale et ainsi construire un modèle unique et innovant d'habitat social au service du mieux-vivre. Plus qu'un dévouement de santé, l'habitat est une condition essentielle au mieux-vivre et doit prendre en compte les spécificités des territoires et les parcours de vie de chacun.

SES CONVICTIONS



Logement et santé sont indissociables



L'habitat doit être innovant



La priorité est donnée à l'humain

CHIFFRES CLÉS (2023)





France Loire, entreprise responsable



AFNOR.COM

Suivez notre actualité sur    et www.franceloire.fr